

CNOVA N.V.**publie son rapport financier annuel 2015 au format néerlandais**

AMSTERDAM, le 27 septembre 2016, 07:45 CEST — Cnova N.V. (NASDAQ & Euronext Paris : CNV ; ISIN : NL0010949392) (« Cnova » ou la « Société ») a publié aujourd'hui son rapport financier annuel (format néerlandais), en stricte ligne avec son rapport annuel 2015 (20-F 2015) précédemment déposé, et qui comprend les états financiers annuels sociaux certifiés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le rapport financier annuel prévu par la loi néerlandaise a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers néerlandaise (Autoriteit Financiële Markten) et le même jour, au format 6-K, auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission ("SEC"). Ces documents sont disponibles sur www.cnova.com. Le rapport au format 6-K peut aussi être téléchargé sur le site internet de la SEC (www.sec.gov).

Contact Relations Investisseurs :

Cnova N.V.
Direction de relations investisseurs
Tél : + 31 20 795 06 71
investor@cnova.com

Contact Média :

Cnova N.V.
Direction de la communication
Tél : + 31 20 795 06 76
directiondelacommunication@cnovagroup.com

A propos de Cnova N.V.

Cnova N.V., un des leaders mondiaux de la vente en ligne, offre à ses 14 millions de clients actifs des produits qu'ils peuvent acheter sur ses sites marchands à la pointe de l'innovation : Cdiscount en France, au Brésil, et en Côte d'Ivoire; Extra.com.br, Pontofrio.com et Casasbahia.com.br au Brésil. Cnova N.V. propose à ses clients près de 37 millions d'articles à des prix très attractifs, plusieurs options de livraison rapides et commodes, ainsi que des solutions de paiement pratiques. Cnova N.V. fait partie du Groupe Casino, groupe de distribution mondial. Les communiqués de Cnova N.V. sont disponibles à l'adresse www.cnova.com. Les informations disponibles ou accessibles depuis les sites mentionnés ci-dessus ne font pas partie de ce communiqué de presse.

Le présent communiqué de presse contient des informations réglementées (gereguleerde informatie) au sens de la loi de supervision néerlandaise sur les marchés financiers (Wet op het financieel toezicht) qui doivent être rendues publique conformément aux législations néerlandaise et française. Ce communiqué de presse est émis uniquement à des fins d'information.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations de nature prospective (forward-looking statements) au sens des dispositions du U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995, de l'Article 27A du U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, et de l'article 21E du U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel qu'amendé. Ces déclarations prospectives sont généralement identifiables par le fait qu'elles utilisent des termes tels que « anticiper », « supposer », « croire », « continuer », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir pour objectif », « planifier », « potentiel », « prédire », « projeter », « futur », « rechercher » ou de termes ou expressions similaires. Des exemples de déclaration de nature prospective incluent, mais ne se limitent pas à, des déclarations faites au sujet de la possibilité, du calendrier et des conditions de la transaction envisagée et de l'offre par l'actionnaire de contrôle de la Société, Casino, Guichard-Perrachon (« Casino »), y afférente sur les actions de Cnova en circulation. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont fondées sur les attentes et les prévisions actuelles de la direction de Cnova et sont sujettes à de nombreux risques, incertitudes et changements de circonstances, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Cnova. D'importants facteurs peuvent impliquer que les résultats effectivement réalisés par Cnova diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés dans les déclarations prospectives, parmi lesquels: la faculté à obtenir les autorisations des actionnaires requises pour la réalisation du rapprochement au Brésil (le « Rapprochement »), la capacité à parvenir à un accord définitif sur les transactions ; la capacité à réaliser les transactions présentées dans ce communiqué ainsi que le calendrier de telles transactions ; l'effet de l'annonce du Rapprochement dans la capacité de Cnova de maintenir et embaucher du personnel clé, de maintenir les relations avec ses clients et fournisseurs et de maintenir ses résultats opérationnels et ses affaires en général ; le résultat de toute procédure juridique qui peut être lancée contre Cnova et d'autres procédures relatives au contrat de rapprochement signé le 8 août 2016 par Cnova Brazil, Via Varejo et Cnova (le « Contrat de Rapprochement ») ; tout autre événement, changement ou autre situation qui pourrait entraîner la résiliation du Contrat de Rapprochement ; l'évolution de l'environnement économique, commercial, concurrentiel, réglementaire au niveau mondial, national, régional ou local ; ainsi que d'autres facteurs décrits dans la section « Facteurs de risque » du rapport annuel aux Etats-Unis pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 dans le formulaire 20-F déposé auprès de la SEC le 22 juillet 2016, et dans tout autre document déposé auprès de celle-ci. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse. Les facteurs ou événements susceptibles d'entraîner une variation significative des résultats effectivement réalisés par Cnova par rapport aux déclarations contenues dans le présent communiqué de presse sont aléatoires, de sorte qu'il n'est pas possible pour Cnova d'anticiper tous ces facteurs ou événements. En dehors de toute obligation légale ou réglementaire à sa charge, Cnova ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des déclarations prospectives, que ce soit en raison d'éléments nouveaux ou d'évolutions postérieures ou de toute autre circonstance.